

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## 1. Réservation

Toute demande de réservation ferme émanant de l'acheteur doit être formulée par écrit et accompagnée du règlement d'un acompte de 25% des frais de séjour pour les locatifs et pour les emplacements camping et de la cotisation d'assurance annulation (si souscrite). A réception le camping "Le Champ de Mars" enverra, dans la mesure des places disponibles, une confirmation. La réservation ne devient effective qu'après réception de la confirmation du camping. La réservation est faite à titre strictement personnelle. Le campeur ne pourra en aucun cas sous louer ou céder son séjour sans accord de la direction.

## 2. Annulation

Toute annulation doit être notifiée par courrier, laquelle prendra effet à compter de la date de réception du courrier. Le montant de l'acompte versé restera acquis au camping. Pour obtenir un éventuel dédommagement nous vous invitons à souscrire une assurance annulation ou d'interruption de séjour lors de votre réservation.

## 3. Garantie Annulation et assurance

Il est possible de souscrire une garantie annulation facultative simultanément à la réservation. Elle prend en charge le remboursement des sommes engagées par le client pour sa réservation, hors frais de dossier et d'assurance. Voir les conditions générales d'assurance sur <https://www.campez-couvert.com>

## 4. Conditions de paiement

Pour les locations un acompte de 25% du prix du séjour doit être réglé au moment de la réservation par chèque, chèques vacances ou CB, le solde doit être réglé à votre arrivée. Pour les emplacements un acompte de 25% doit être versé à la réservation le solde doit être réglé la veille du départ.

Aucun remboursement ne sera effectué par la direction du camping en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

## 5. Arrivée

Le jour prévu de votre arrivée, les emplacements seront disponibles à partir de 11H00 et devront être occupés avant 19H00.

Les locations seront quant à elles disponibles à partir de 16H00 et devront être occupées avant 19H00.

En cas de retard, nous vous demandons de nous prévenir : si vous n'avez pas prévenu la direction du camping, celle-ci pourra disposer de l'emplacement et l'acompte restera acquis au camping.

Le numéro de l'emplacement ou le chalet vous sera attribué par le camping le jour de votre arrivée.

## 6. Départ

Le jour de votre départ, les emplacements devront être libérés pour 10H00, les locations devront être libérées avant 10H00 et en parfait état de propreté pour que la caution vous soit rendue après état des lieux.

Le camping propose une prestation nettoyage tarifée pour ceux qui le souhaite.

Tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. Une somme forfaitaire (montant de la prestation nettoyage) sera retenue sur la caution en cas de nettoyage incorrect.

## 7. Règlement intérieur

Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping disponible sur le site internet et à l'accueil. Le non respect de ce règlement peut entraîner l'annulation immédiate de votre séjour.

Il appartient au campeur de s'assurer. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempérie, etc..., ainsi qu'en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

## 8. Animaux

Les animaux sont acceptés gratuitement au sein du camping et dans certains locatifs (sauf catégories 1 et 2) (maxi 2 animaux).

Ils doivent être tenus en laisse et promenés hors du terrain. Les propriétaires des animaux doivent ramasser leurs salissures et respecter la propreté.

## 9. Litiges

En cas de litige et après avoir saisi le service client de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite par LRAR auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur sont les suivantes : SAS Médiation Solution-222 chemin de la bergerie-01800 St Jean de Niois. Tél 33(0)4.82.53.93.06 – Site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr> – Email : [contact@sasmediationsolution-conso.fr](mailto:contact@sasmediationsolution-conso.fr)

## GENERAL CONDITIONS OF SALE

### 1. Réservation

All requests for a firm booking must be in writing and include the contract, the payment of 25% of the entire cost of your stay, and payment for cancellation insurance (when taken out). The campsite "Le Champ de Mars" will send, as far as the available places, a confirmation. The reservation becomes effective only after reception of the confirmation of the campsite. The reservation is made for title strictly personal. The camper will can on no account to rent or give up his stay without agreement of the direction.

### 2. Cancellation

All cancellations must be notified in writing by post, which shall become effective on the date of receipt. The deposit shall be retained by the campsite.

You are advised to take out cancellation or stay interruption insurance at the time of booking.

### 3. Guarantee against cancellation and insurance

You may take out optional insurance against cancellation at the same time as you make your booking. This takes into consideration the refunding of amounts paid by the client for bookings, barring administrative costs and insurance. See the general conditions of insurance on <https://www.campez-couvert.com>

### 4. Terms of payment

For the rents a deposit of 25 % of the price of the stay must be settled at the time of the reservation, the balance must be paid upon arrival, for pitches a deposit of 25% must be settled at the time of the reservation and the balance must be paid the day before the departure.

No refund will be made by the direction of the campsite in case of delayed arrival or of early departure.

### 5. Arrival

The day planned by your arrival, the places will be available from 11:00 am and must be occupied before 7:00 pm.

The rents will be as for them available from 4:00 pm and must be occupied before 7:00 pm.

In case of delay, we ask you to warn us: if you did not warn the direction of the campsite, this one can have the place and the deposit will remain acquired in the campsite.

The number of the place or the chalet will be attributed to you by the campsite the day of your arrival.

### 6. Departure

The day of your departure, places must be freed for 10:00 am, the rents must be freed before 10:00 am and in perfect condition from cleanliness so that the pledge is returned you after inventory of fixtures.

The campsite proposes a service cleaning fixed the price for those who wishes it.

Any hoarse or damaged object will be at your expense as well as the restoration of places if it turned out necessary. A lump sum up of the service cleaning will be retained on the pledge in case of incorrect cleaning.

### 7. Internal rules

Every camper is anxious to conform to the internal rules of the campsite available on the web site and in the reception. The non compliance with this rules can entrained the immediate cancellation of your stay.

It is up to the camper to make sure. The campsite declines any responsibility in case of theft, fire, bad weather, etc., as well as in case of incident recovering from the civil liability of the camper.

### 8. Pets

Pets (maxi 2) are welcome in the campsite and in some rental accommodations (dogs category 1 and 2 forbidden). They must be kept on leash and walked outside the campsite.

Owners are responsible to clean up after them and to respect common hygiene.